



Département du RHONE – Mairie de LOZANNE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2022
COMPTE RENDU

Le vingt-six août deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian GALLET, Maire de Lozanne.

Présents : Christian GALLET, Guy FLAMAND, Annick PERRIER, Frédéric PIRAS, Carole MARTEL, David BERGER-VACHON, Bernard MANEVY, Jean LIZA, Valérie THILLET, Claire BEAUNE, Gérard LAGRESLE, Cyril ROUSSEL, Olivier CHABAL, Mickaël CRUZ, Muriel ROCHE-PINAULT, Sylvie PEYSSON, Matthias SAMYN

Excusés :

Marie-Hélène FERRET donne pouvoir à Annick PERRIER

Bernard CHARNAY donne pouvoir à Jean LIZA

Guillaume PETIT donne pouvoir à Annick PERRIER

Christine LHERMINÉ donne pouvoir à Carole MARTEL

Sandra CAFAGNA

Paskal BLOCH donne pouvoir à Muriel ROCHE-PINAULT

Secrétaire de séance : Valérie THILLET

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
23	17	22
Date de convocation : 23/05/2022	Date d'affichage : 23/05/2022	

1- Présentation de Monsieur Mickaël CRUZ

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal à Mickaël CRUZ, qui remplace Corinne DABONOST au sein de la majorité, cette dernière ayant démissionné car partie vivre au Congo.

Annick PERRIER pose la question de l'absence systématique de Paskal BLOCH (Lozanne alternative) au Conseil Municipal.

Matthias SAMYN répond que pour la liste Lozanne Alternative son absence est également gênante, mais que la démission d'office d'un conseiller municipal n'est possible qu'en cas d'absence sans excuse pour la tenue des bureaux de vote.

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à la réalisation et au financement des travaux de création d'un plateau surélevé sur la RD 385 avec le Département du Rhône

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 385 Route du pont de Dorieux à Lozanne, afin de faciliter l'entrée et la sortie du futur lotissement, et de ralentir les véhicules, il convient de conventionner avec le Département, le plateau se situant sur une Route départementale, en agglomération (après déplacement des entrées et sorties d'agglomération).

Cependant, la convention comportant une erreur sur le financement, qui relève de l'aménageur du lotissement et non de la commune, ainsi qu'une erreur sur le devis, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération de l'ordre du jour, en attendant les modifications du Département.

Muriel ROCHE PINAULT demande que soit ajoutés les références des décrets relatifs aux plateaux traversants dans la convention.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retirer la délibération de l'ordre du jour

4- Convention de mandat avec la CCBCPD concernant l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire rappelle que des travaux importants de sécurisation du centre bourg vont prochainement débiter.

Ces travaux sont réalisés conjointement par la CCBCPD pour la part voirie, le Département du Rhône pour la bande de roulement et la Commune pour la partie stationnement en épi et paysagère. Monsieur le Maire rappelle que les stationnements longitudinaux sont de la compétence de la CCBCPD.

L'estimation du projet cité en objet est de 640 203.50 € HT.

Le montage financier est le suivant :

- Part commune : 171 400 € HT
- Part CCBCPD : 423 802 € HT
- Sytral : 30 000 € HT
- SVN (département) : 15 000 € HT

	Montant HT	Montant TTC
<i>TRAVAUX SOUS MANDAT-COMPETENCE COMMUNALE ESTIMATION</i>	171 400.00	205 680.00
<i>ALEAS</i>	18 500.00	22 200.00
<i>MAITRISE D'ŒUVRE (SUR PART COMMUNE)</i>	8 100.00	9 720.00
<i>TOTAL DES DEPENSES SOUS MANDAT ESTIMEES</i>	198 000.00	237 600.00

La proposition de financement de la part communautaire envisagée a été la suivante :

- 275 000 € TTC sur le budget 2022
- 235 000 € TTC (financé par anticipation les budgets investissements 2023/2024/2025 à hauteur de 78 000 € ttc annuellement)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat proposée par la CCBPD. Cette convention est jointe en annexe. La CCBPD réalisera les travaux, et la commune maître d'ouvrage remboursera sa part à la CCBPD.

Sylvie PEYSSON demande si les travaux pour réaménager des places de stationnement et la sortie du parking des voisins de la maison Mazille sont à la charge de la Mairie.

Guy FLAMAND répond que oui.

Mickaël CRUZ demande si les poids lourds pourront toujours passer Route de Lyon.

Monsieur le Maire répond que oui, y compris les convois exceptionnels.

Annick PERRIER demande si les plateaux traversants vont pouvoir être installés du fait du passage des convois.

Monsieur le Maire répond que oui, avec des bordures basses.

Monsieur le Maire ajoute que du retard a été pris dans ce dossier du fait de la fermeture du bureau d'études qui avait commencé à travailler dessus. Mais aujourd'hui un nouveau bureau d'études compétent a pris le relai.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE L'AUTORISER à signer la convention de mandat jointe aux présentes.

5- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – Aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire expose dans le cadre du Contrat Région Ville de la Région Auvergne Rhône Alpes, le Mairie peut solliciter une subvention pour l'aménagement des espaces publics, et notamment pour l'aménagement du centre bourg de Lozanne.

Ce projet est commun à la Commune pour la partie paysagère et stationnement, et à la CCBPD et le Département du Rhône pour la partie voirie. Il concerne le centre de Lozanne, entre la poste et la place de la gare.

Le montant des travaux de la part Commune se porte à 171 460 € HT. Il est demandé à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention d'un montant de 68 584 €, correspondant à 40% de la dépense.

Le conseil ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte que le projet de d'aménagement du centre bourg est éligible au Contrat Région Ville.
- De solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Région Ville d'un montant de 68 584 € représentant 40 % de la dépense.
- De s'engager, par tout moyen approprié à la nature de l'objet subventionné à mentionner le concours financier de la Région et à faire apposer les logotypes.
- De prendre acte que le commencement de ce programme d'investissement est inscrit au BP 2022 en section d'investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

6 - Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal

- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne, selon les conditions et caractéristiques suivantes :

- Montant de l'autorisation : 250 000 €
- Durée : 12 mois
- Frais de dossier : 400 €
- Mode de tirage et de remboursement : Crédit et débit d'office
- Le remboursement permet de reconstituer le droit de tirage sans indemnité
- Paiement des intérêts : Chaque mois civil par débit d'office
- Index monétaire et marge bancaire : au choix au jour des tirages
 - €STR + marge de 0.80 %
 - Taux fixe de 1.89 %

- Marché public pour la construction et installation de deux aires de jeux d'enfants au parc des berges et au square Denise Blanc

Attribution du marché à l'entreprise Quali-Cité pour un montant global tranche ferme + tranche conditionnelle de 147 292.36 € HT.

- **Marché public pour la réhabilitation de la maison Giraud**

Attribution du marché aux entreprises suivantes :

	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 1 TERRASSEMENT / GROS-ŒUVRE / ETANCHEITE	CHAVEROT	150 063.25 €
Lot 2 CHARPENTE BOIS / COUVERTURE TUILES / ZINGUERIE	GERMAIN	18 667.54 €
Lot 3 PLÂTRERIE / ISOLATION / PEINTURE / FAUX-PLAFOND / SOLS MINCES	AUBONNET	37 695.60 €
Lot 4 MENUISERIE BOIS INTERIEURE	SMC JOURNET	73 303.00 €
Lot 5 CARRELAGE / FAIENCE	FONTAINE	10 705.10 €
Lot 6 CHAUFFAGE PAC / PLOMBERIE SANITAIRE	OZIL	34 902.00 €
Lot 7 ELECTRICITE	SM BERTHOLON	16 851.07 €

Monsieur le Maire remercie Bernard CHARNAY, Jean LIZA, Bernard MANEVY, Gérard LAGRESLE et Matthias SAMYN pour leur suivi des travaux de la Maison Giraud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,

La secrétaire,

Christian GALLET

Valérie THILLET